

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2192

17 septembre 2011

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|--|--------|
| A Energy Sàrl | 105174 | Intradex Holding S.A. | 105201 |
| Akido Properties S.A. | 105196 | Issin Investments SA | 105202 |
| Alcée Investment S.à r.l. | 105208 | Issin Investments SA | 105202 |
| Amedia Computer Lux S.A. | 105175 | JCL-Invest | 105203 |
| Apta Finance S.A. | 105203 | JCL-Invest | 105206 |
| Ardagh Group S.A. | 105212 | Karlow Holdings | 105207 |
| AUB French Logistics S.A. SICAR | 105208 | Kayalov Holdings S.à r.l. | 105195 |
| Babcock & Brown Property Partner 3, S.à r.l. | 105179 | Kazanorgsintez S.A. | 105207 |
| CB Richard Ellis Global Alpha Series S.à r.l. | 105204 | K & B Machinery S.à r.l. | 105203 |
| CFL Cargo | 105215 | KoSa Foreign Holdings S.à r.l. | 105215 |
| Cimolux S.à r.l. | 105183 | KoSa Foreign Investments S.à r.l. | 105215 |
| Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited Luxembourg S.C.S. | 105170 | Luxembourg Invest Company S.A. | 105202 |
| Cromwell Properties S.à r.l. | 105193 | Luxemreal Holdings S.A. | 105170 |
| Ecolab Lux 1 S.à r.l. | 105189 | Mediterranean Hotel Investments S.A. ... | 105188 |
| Europ Continents Holding | 105201 | Meriva S. à .r.l. | 105192 |
| GP-4 Inner City A LBC Luxco S.à r.l. ... | 105175 | Microcap 08/09 - ITM S.C.A., SICAR | 105204 |
| GP-5 Inner City B LBC Luxco S.à r.l. ... | 105178 | Mie Group S.A. | 105207 |
| GP-6 Development LBC Luxco S.à r.l. ... | 105178 | Mirliflore Eastern Europe Trading S.A. ... | 105216 |
| GP-7 Opportunity LBC Luxco S.à r.l. ... | 105179 | Partidis S.A. | 105216 |
| GP-8 Berlin LBC Luxco S.à r.l. | 105180 | PlaniGraph S.à.r.l. | 105216 |
| Hannibal S.A. | 105177 | QOS | 105180 |
| Hoparlux S.A. | 105177 | Rabbit Euro Lux S.A. | 105175 |
| Horesca Express S. à r.l. | 105182 | Rawdah Investments S.A. | 105170 |
| IbexCorp S.A. | 105195 | Shell Luxembourgeoise | 105200 |
| Immo-Light | 105197 | Signo International S.A. | 105216 |
| Interclean Luxembourg S.A. | 105200 | S.L.C.A. S.A. | 105178 |
| Interlampe | 105201 | SOGEP spf S.A. | 105197 |
| International Automotive Components Group Europe S.à r.l. | 105196 | Super Copper S.A. | 105183 |
| International Real Estate Portfolio 08/09 - ITM S.C.A., SICAR | 105197 | Tennis Sport Int. Luxemburg | 105216 |
| | | The historic river S.A. | 105190 |
| | | Trilantic Capital Partners IV (Europe) Investors S.C.A. | 105185 |

**Luxemreal Holdings S.A., Société Anonyme,
(anc. Rawdah Investments S.A.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 116.265.

Le Bilan au 31.12.2007 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011105022/11.

(110119154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: USD 771.015.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 127.459.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of May.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (the "Unlimited Shareholder"); and

- Cliffs (Gibraltar) Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (the "Limited Shareholder" and together with the Unlimited Shareholder, the "Shareholders"),

all represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the shareholders of "Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited Luxembourg S.C.S.", a Luxembourg "société en commandite simple", having its registered office at 9A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand-Duchy of Luxembourg, on 3 April 2007 and published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") number 1258, dated 25 June 2007 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.459 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed enacted on 13 August 2008 and published in the Mémorial C number 2530, dated 16 October 2008.

II.- The 3,018,075 (three million eighteen thousand seventy-five) shares of the Company, with a nominal value of USD 200 (two hundred United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 167,400,000 (one hundred sixty-seven million four hundred thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 603,615,000 (six hundred three million six hundred fifteen thousand United States Dollars) to USD 771,015,000 (seven hundred seventy-one million fifteen thousand United States Dollars) by the issuance of 837,000 (eight hundred thirty-seven thousand) new limited shares with a nominal value of USD 200 (two hundred United States Dollars) each, to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Cliffs (Gibraltar) Limited of the new limited shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is unanimously resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda, consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 167,400,000 (one hundred sixty-seven million four hundred thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 603,615,000 (six hundred three million six hundred fifteen thousand United States Dollars) to 771,015,000 (seven hundred seventy-one million fifteen thousand United States Dollars) by the issuance of 837,000 (eight hundred thirty-seven thousand) new limited shares with a nominal value of USD 200 (two hundred United States Dollars) each (the "New Shares"), to be fully paid up through a contribution in kind as described below.

Third resolution

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment by the Limited Shareholder of the New Shares through a contribution in kind as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Limited Shareholder, here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, here annexed, who declares to subscribe to the New Shares.

The New Shares have been fully paid up by the Limited Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Limited Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares, is composed of 25,000 (twenty-five thousand) ordinary shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, in Cliffs Greene B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Delft, the Netherlands (the "Contribution").

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 167,400,000 (one hundred sixty-seven million four hundred thousand United States Dollars).

Such valuation has been approved by the sole manager of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 26 May 2011, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Such valuation could be adjusted in the coming ninety (90) days as of the date of the present deed. In such an event, an increase or decrease of the share capital of the Company (as the case may be) will be made at an extraordinary general meeting of the Shareholders before the undersigned notary in order to reflect such adjustment.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervenes Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of its responsibility, legally bound as sole manager of the Company by reason of the Contribution, expressly agrees with the description of this Contribution, with its valuation, and confirms the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited: 75 (seventy-five) unlimited shares with a nominal value of USD 200 (two hundred United States Dollars) each; and
- Cliffs (Gibraltar) Limited: 3,855,000 (three million eight hundred fifty-five thousand) limited shares with a nominal value of USD 200 (two hundred United States Dollars), each.

The notary acts that the 3,855,075 (three million eight hundred fifty-five thousand seventy-five) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 6.** The authorised and issued share capital is fixed at USD 771,015,000 (seven hundred seventy-one million fifteen thousand United States Dollars) represented by 3,855,075 (three million eight hundred fifty-five thousand seventy-five) issued shares with a nominal value of USD 200.- (two hundred United States Dollars) each, divided into 75 (seventy-five) unlimited shares for Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited, the unlimited shareholder (“commandité”), and 3,855,000 (three million eight hundred fifty-five thousand) limited shares for Cliffs (Gibraltar) Limited, the limited shareholder (“commanditaire”).”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at four thousand six hundred euro (€ 4,600.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour de mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social sis Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (l'«Associé Commandité»); et

- Cliffs (Gibraltar) Limited, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social sis au Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (l'«Associé Commanditaire» et ensemble avec l'Associé Commandité, les «Associés»), tous représentés par Mlle Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, ayant été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Les parties comparantes sont les associés de «Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited Luxembourg S.C.S.», une société en commandite simple luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 9A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire public résidant à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 avril 2007 et publié au “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” («Mémorial C») numéro 1258 du 25 juin 2007 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.459 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié reçu, en date du 13 août 2008 et publié dans le Mémorial C numéro 2530 du 16 octobre 2008.

II.- Les 3.018.075 (trois millions dix-huit mille soixante-quinze) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 200 USD (deux cents Dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment et préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 167.400.000 USD (cent soixante-sept millions quatre cent mille Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 603.615.000 USD (six cent trois millions six cent quinze mille Dollars américains) à 771.015.000 USD (sept cent soixante et onze millions quinze mille Dollars américains) par l'émission de 837.000 (huit cent trente-sept mille) nouvelles parts sociales de commanditaire d'une valeur

nominale de 200 USD (deux cents Dollars américains) chacune, devant être entièrement payées au moyen d'un apport en nature;

3.- Souscription et paiement par Cliffs (Gibraltar) Limited des nouvelles parts sociales de commanditaire par voie d'apport en nature;

4.- Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5.- Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société; et

6.- Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est unanimement décidé que les Associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour, considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est unanimement décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 167.400.000 USD (cent soixante-sept millions quatre cent mille Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 603.615.000 USD (six cent trois millions six cent quinze mille Dollars américains) à un montant de 771.015.000 USD (sept cent soixante-et-onze millions quinze mille Dollars américains) par l'émission de 837.000 (huit cent trente-sept mille) nouvelles parts sociales de commanditaire d'une valeur nominale de 200 USD (deux cents Dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts»), devant être payées entièrement au moyen d'un apport en nature tel que décrit ci-dessous.

Troisième résolution

Il est unanimement décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Commanditaire des Nouvelles Parts au moyen de l'apport en nature tel que décrit ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Commanditaire, ici représenté par Mlle Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ci-annexée qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts.

Les Nouvelles Parts ont été entièrement libérées par l'Associé Commanditaire par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessous.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Commanditaire, en échange de l'émission des Nouvelles Parts, est composé de 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, dans Cliffs Greene B.V., une société organisée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social sis à Delft, Pays-Bas (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 167.400.000 USD (cent soixante-sept millions quatre cent mille Dollars américains).

Une telle évaluation a été approuvée par l'unique gérant de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 26 mai 2011, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Une telle évaluation pourrait être ajustée dans les quatre-vingt-dix (90) suivants la date du présent acte. Dans un tel cas, une augmentation ou réduction du capital social de la Société (selon le cas) sera effectué afin de refléter cet ajustement lors d'une assemblée générale extraordinaire des Associés qui se tiendrait devant le notaire soussigné.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Intervient ensuite Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social sis au Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar,

ici représenté par Mlle Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration de valeur ci-dessus mentionnée.

Reconnaissant avoir été préalablement informée de l'étendue de sa responsabilité, légalement tenue en tant que gérant de la Société en raison de l'Apport, accepte expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited: 75 (soixante-quinze) parts sociales de commandité d'une valeur nominale de 200 USD (deux cents Dollars américains) chacune; et

- Cliffs (Gibraltar) Limited: 3.855.000 (trois millions huit cent cinquante-cinq mille) parts sociales de commanditaire d'une valeur nominale de 200 USD (deux cents Dollars américains) chacune.

Le notaire établit que les 3.855.075 (trois millions huit cent cinquante-cinq mille soixante-quinze) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à 771.015.000 USD (sept cent soixante et onze millions quinze mille Dollars américains), représenté par 3.855.075 (trois millions huit cent cinquante-cinq mille soixante-quinze) parts sociales émises d'une valeur nominale de 200 USD (deux cents Dollars américains) chacune, elles-mêmes divisées en 75 (soixante-quinze) parts sociales de commandité pour Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited, le commandité, et 3.855.000 (trois millions huit cent cinquante-cinq mille) parts sociales de commanditaire pour Cliffs (Gibraltar) Limited, le commanditaire.»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec son augmentation de capital, ont été estimés à quatre mille six cents euros (€ 4.600.-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} juin 2011. Relation: EAC/2011/7326. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011103412/237.

(110118032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

A Energy Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 148.478.

L'an deux mille onze, le dix-neuf juillet.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. GREEN LEOPARD S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B96.189,

ici représentée par Alain ROME, conseiller économique, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 43, rue Glesener,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 4 mai 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et par les comparants, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui;

2. H2 POWER, une société anonyme de droit belge, ayant son siège social B-3053 Oud-Heverlee (Belgique), 26, Bergenstraat, inscrite au Moniteur Belge sous le numéro BE0464584864,

ici représentée par Alain ROME, conseiller économique, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 43, rue Glesener,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 4 mai 2011,
laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et par les comparants, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

associées de la société Dream Cell S.à.r.l., avec siège social à L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert I^{er}, inscrite au Registre du commerce et des Sociétés sous le numéro B148.478, constituée suivant acte du notaire Joëlle BADEN de Luxembourg du 17 septembre 2009, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2081 du 22 octobre 2009.

Les comparants prennent la résolution suivante:

Résolution unique

Ils décident de modifier la dénomination de la société et par conséquent de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

" **Art. 3.** La société prend la dénomination de A ENERGY SARL."

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: ROME, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 25 juillet 2011. REM 2011 / 1001. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 2 août 2011.

Référence de publication: 2011109957/40.

(110126546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

GP-4 Inner City A LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.827.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2007 der GP-4 Inner City A LBC Luxco Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 05. Februar 2007 unter der Nummer B 124.827, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

GP-4 Inner City A LBC Luxco Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011104982/17.

(110119340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

**Amedia Computer Lux S.A., Société Anonyme,
(anc. Rabbit Euro Lux S.A.).**

Siège social: L-5442 Roedt, 56, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 119.035.

L'an deux mille onze, le dix-huit juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "RABBIT EURO LUX S.A.", enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.035, ayant son siège social à Remich, constituée sous la dénomination de TRANS EURO LUX S.A. par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 25 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2019 du 27 octobre 2006.

Les statuts de ladite société ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 9 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1791 du 2 septembre 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe ACHIN, commerçant, domicilié professionnellement à Roedt.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Lionel THILLOT, technicien informatique, domicilié au 5, Schumannwee, L-5751 Frisange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un (31,-) euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en «AMEDIA COMPUTER LUX S.A.» et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Modification de l'article 4 des statuts concernant l'objet social.

3. Acceptation de la démission de l'administrateur et 2^{ème} administrateur-délégué Monsieur Joël HARTNAGEL.
- Décharge.

4. Nomination d'un nouvel administrateur Monsieur Lionel THILLOT.

5. Nomination d'un nouvel 2^{ème} administrateur-délégué Monsieur Lionel THILLOT.

6. Confirmation de Monsieur Philippe ACHIN comme administrateur, et 1^{er} administrateur-délégué.

7. Confirmation de Madame Marlyse ACHIN comme administrateur.

8. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale de la Société est changée en «AMEDIA COMPUTER LUX S.A.»

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «AMEDIA COMPUTER LUX S.A.».

Deuxième résolution

L'article 4 des statuts concernant l'objet social est modifié pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet, tant en tout endroit de la Communauté Européenne que partout ailleurs dans le monde entier le commerce en gros et en détail de MATERIEL INFORMATIQUE en incluant toutes prestations de service et de conseil s'y rattachant de près ou de loin pourvu qu'elles soient connexes et accessoires et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par une loi.

Elle peut en outre exercer toute activité de transport international routier et d'import-export ainsi que tout autre commerce quelconque pourvu que celui-ci ne soit pas spécialement réglementé et à condition que l'assemblée générale ait préalablement donné son accord à cette autre activité.

Elle peut, tant en tout endroit de la Communauté Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La Société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.»

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur et 2^{ème} administrateur-délégué Monsieur Joël HARTNAGEL.

Par vote spécial, elle lui donne décharge pour ses mandats jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur Monsieur Lionel THILLOT, technicien informatique, né le 11 juillet 1973 à Metz, demeurant au 5, Schumanwee, L-5751 Frisange.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Monsieur Lionel THILLOT, préqualifié, est par ailleurs nommé en tant que 2^{ème} administrateur-délégué.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Cinquième résolution

L'assemblée confirme Monsieur Philippe ACHIN, préqualifié, comme administrateur, et 1^{er} administrateur-délégué.

Ses mandats se termineront lors de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Sixième résolution

L'assemblée confirme Madame Marlyse ACHIN comme administrateur.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Achin, L. Thillot, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 juillet 2011. LAC/2011/33390. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011108004/91.

(110123525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Hoparlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 69.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011104988/10.

(110119255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Hannibal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 44.174.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue du 20 mai 2011

Quatrième résolution:

Le mandat des Administrateurs étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs: Madame Jeanne-Hélène POURET, née le 9 avril 1957 à Angoulême (France), administrateur de sociétés, demeurant au 10, Avenue Brugmann, 1060 Bruxelles (Belgique), Madame Nadine VINCENT, née le 6 septembre 1962 à Toulon (France), employée privée, demeurant professionnellement au 11, Avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg, Monsieur Patrice PFISTNER, né le 9 septembre 1958 à Caen (France), administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Monsieur Thijs VENCCKEN, né le 9 novembre 1939 à Haelen (Pays-Bas), Directeur de société, demeurant professionnellement à Oude Utrechtseweg, 22-24, 3743 KN Baarn (Pays Bas) et Monsieur Claudio BACCELLI, né à Mexico (Mexique) le 15/05/1956, employé privé, demeurant professionnellement au 11, Avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

L'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Patrice PFISTNER, né le 9 septembre 1958 à Caen (France), demeurant professionnellement au 26, Boulevard

Royal, L-2449 pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

Le mandat de la société ERNST & YOUNG en tant que Commissaire aux Comptes de la société étant venu à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat la société ERNST & YOUNG, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, Munsbach, L-5365 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 47.771, en tant que Réviseur d'Entreprise Agréé de la société pour une période d'un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HANNIBAL S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011107791/32.

(110123366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

GP-5 Inner City B LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.786.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2007 der GP-5 Inner City B LBC Luxco Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 05. Februar 2007 unter der Nummer B 124.786, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

GP-5 Inner City B LBC Luxco Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011104983/17.

(110119345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

GP-6 Development LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.785.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2007 der GP-6 Development LBC Luxco Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 05. Februar 2007 unter der Nummer B 124.785, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

GP-6 Development LBC Luxco Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011104984/17.

(110119353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

S.L.C.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 123.020.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale

En date du 16 juin 2011, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Massimo LONGONI, et les mandats d'administrateurs de Monsieur Massimo LONGONI, de Madame Sylvie ABTAL-COLA, de Monsieur Jean-Paul VIVIER, de Monsieur Yves FOURCHY.

En cette même date, l'assemblée générale a décidé de nommer la société anonyme ERNST & YOUNG, une société anonyme ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société et de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes sortant de ERNST & YOUNG. Les mandats de l'administrateur-délégué, des administrateurs et du réviseur d'entreprise agréé expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Doris Marliani

Mandataire

Référence de publication: 2011105096/20.

(110119285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

GP-7 Opportunity LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.780.

—
Die Bilanz auf den 31. Dezember 2007 der GP-7 Opportunity LBC Luxco Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 05. Februar 2007 unter der Nummer B 124.780, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

GP-7 Opportunity LBC Luxco Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011104985/17.

(110119354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Babcock & Brown Property Partner 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 120.183.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait des résolutions prises par
l'associé de la société en date du 30 juin 2011*

Par les résolutions du 30 juin 2011, l'associé de la société a décidé:

- que la clôture de la société à responsabilité limitée Babcock & Brown Property Partner 3, S.à r.l., ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a été prononcée et que la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée;

- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

- que les fonds restants dans la société seront utilisés pour régler les factures en suspens et que le solde bancaire ultérieur sera versé à l'actionnaire;

- que le compte bancaire sera clôturé en finalité de tous les paiements.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011105203/21.

(110121093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

GP-8 Berlin LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.332.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2007 der GP-8 Berlin LBC Luxco Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 16. Mai 2007 unter der Nummer B 128.332, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

GP-8 Berlin LBC Luxco Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011104986/16.

(110119357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

QOS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7258 Helmsange, 2, rue des Pommiers.

R.C.S. Luxembourg B 162.222.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-huit juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Alberto SABINO, informaticien, né le 13 septembre 1972, à Luxembourg, demeurant au 2, rue des Pommiers, L-7258 Helmsange, ici représentée par sa mandataire Madame Camille BRACONNIER, employée, demeurant professionnellement à Grass, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a, par sa mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale – Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de QOS, (ci-après la Société").

Art. 3. La société a pour objet, tant au Luxembourg que dans tout autre lieu, l'exploitation d'un commerce en:

- conseil en systèmes informatiques;
- conseil en sécurité informatique et télécommunication;
- formation continue en informatique;
- configuration de l'équipement informatique et de transmission de données.

La société aura également pour activité:

- l'installation d'ordinateurs de tout genre;
- l'exécution de travaux d'installation de raccordement;
- l'exécution de travaux d'installation d'équipements de transmission de données;
- le montage d'équipements de télécommunication;
- et toute autre activité liée de près ou de loin au domaine de l'informatique.

La Société a également pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore

autrement; la Société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Walferdange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Alberto SABINO, pré-qualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 950,-EUR.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-7258 Helmsange, 2, rue des Pommiers.
- 2.- Monsieur Alberto SABINO, informaticien, né le 13 septembre 1972, à Luxembourg, demeurant au 2, rue des Pommiers, L-7258 Helmsange, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Grass, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Camille Braconnier, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 juillet 2011. Relation GRE/2011/2462. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102072/125.

(110116289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Horesca Express S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3858 Schiffflange, 22, rue Denis Netgen.

R.C.S. Luxembourg B 127.377.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 6 janvier 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 février 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011104989/13.

(110119174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Super Copper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.790.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 21.04.2011

Deuxième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg, au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SUPER COPPER SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2011107103/24.

(110122087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Cimolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3831 Schifflange, 2, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 86.478.

—
L'an deux mille onze, le vingt-huit juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée "HORIZONTES S.à r.l.", avec siège social à L-3831 Schifflange, 2, rue Dicks, (RCS Luxembourg B 56.559) ici dûment représentée par son gérant Monsieur Jorge RODRIGUES DUARTE, indépendant, demeurant à L8010 Strassen, 210, route d'Arlon.

2.- Monsieur Alain REGO, salarié, né à Thionville (France), le 11 mars 1974, demeurant à L-5355 Oetrange, 8, rue de l'Eglise.

3.- Monsieur Vittorio CRISTIANO, salarié, né à Catanzaro (Italie) le 14 novembre 1969, demeurant à L-5614 Mondorf-les-Bains, 8, rue Daundorf.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I) Que la société à responsabilité limitée "CIMOLUX S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3270 Bettembourg, 44, route de Peppange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 86.478, (la "Société"), a été constituée originellement sous la forme d'une société civile immobilière dénommée "CIMOLUX S.C.I.", suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 1026 du 17 novembre 2001,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 28 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 920 du 17 juin 2002, contenant notamment la transformation en une société à responsabilité limitée et l'adoption de sa dénomination actuelle;

- en date du 13 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1160 du 1^{er} août 2002; et

- en date du 25 février 2009, publié au Mémorial C numéro 683 du 30 mars 2009.

- en date du 29 janvier 2010, publié au Mémorial C numéro 719 du 7 avril 2010.

II) Que la comparante "HORIZONTES S.à r.l.", préqualifiée, est la seule et unique associée de la Société, qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire, et qu'elle a pris en présence des comparants sub 2 et 3 les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales et de restructurer le capital social de la société de sorte que le capital social de vingt mille euros (20.000,- EUR), est représenté par trois cents (300) parts sociales, sans désignation de la valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que la société "HORIZONTES S.à r.l." préqualifiée, détentrice de trois cents (300) parts sociales, cède par les présentes:

a.- cent (100) de ses parts sociales à Monsieur Alain REGO, salarié, né à Thionville (France), le 11 mars 1974, demeurant à L5355 Oetrange, 8, rue de l'Eglise, ici présent et ce acceptant, pour le prix convenu entre parties, payé avant les présentes et hors de la présence du notaire instrumentant, et

b.- cent (100) de ses parts sociales à Monsieur Vittorio CRISTIANO, salarié, né à Catanzaro (Italie) le 14 novembre 1969, demeurant à L-5614 Mondorf-les-Bains, 8, rue Daundorf, ici présent et ce acceptant, pour le prix convenu entre parties, payé avant les présentes et hors de la présence du notaire instrumentant.

Ces cessions de parts sociales sont approuvées conformément à l'article 7 des statuts et Monsieur Jorge RODRIGUES DUARTE, préqualifié, en sa qualité de gérant, les considère comme dûment signifiées à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les cessionnaires susdits sont devenus propriétaires des parts sociales leur cédées à partir de la date de la cession.

Ils ont droit aux bénéfices à partir de la même date et sont subrogés à partir de cette même date dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Troisième résolution

Afin de tenir compte de la cession de parts sociales pré-mentionnée, l'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital souscrit est fixé à vingt mille euros (20.000,- EUR), représenté par trois cents (300) parts sociales, sans désignation de la valeur nominale, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social vers L-3831 Schifflange, 2, rue Dicks, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (Première phrase).** Le siège social est établi dans la Commune de Schifflange (Grand-Duché de Luxembourg)

Cinquième résolution

L'assemblée révoque Monsieur Jorge RODRIGUES DUARTE, de sa fonction de gérant et nomme pour une durée indéterminée aux fonctions de gérants:

La société à responsabilité limitée "HORIZONTES S.à r.l.", avec siège social à L-3831 Schifflange, 2, rue Dicks, (RCS Luxembourg B 56.559), gérant technique

- Monsieur Alain REGO, salarié, né à Thionville (France), le 11 mars 1974, demeurant à L-5355 Oetrange, 8, rue de l'Eglise, gérant, et

- Monsieur Vittorio CRISTIANO, salarié, né à Catanzaro (Italie) le 14 novembre 1969, demeurant à L-5614 Mondorf-les-Bains, 8, rue Daundorf, gérant.

Dans le cadre de la gestion journalière la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants dont obligatoirement la signature sociale du gérant technique. Pour tout autre engagement la société est valablement engagée par la signature de deux gérants.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent cinquante euros et les parties, en tant qu'Associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la partie comparante, ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jorge RODRIGUES DUARTE, Alain REGO, Vittorio CRISTIANO, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 juillet 2011. Relation GRE/2011/2455. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107670/87.

(110123463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Trilantic Capital Partners IV (Europe) Investors S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 123.633.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of the month of June,

Before us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Mr Laurent Forget, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxyholder of Trilantic Capital Partners IV (Europe) Investors S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, incorporated on 18 January 2007 pursuant to a deed of Me Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, N° 127 of 7 February 2007 and entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B-123.633 and whose articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 16 December 2010, published in the Mémorial C, number 562 on 25 March 2011 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the Board of Managers of the General Partner of the Company, Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 26 Bd Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-145718, on 20 June 2011, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at nine million seven hundred twenty eight thousand two hundred euro (EUR 9,728,200.-) divided into ninety seven thousand two hundred eighty one (97,281) Class A Shares and one (1) Class B Share, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

II. That pursuant to article 5 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at eight hundred million euro (EUR 800,000,000.-) to be divided into seven million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (7,999,999) Class A Shares and one (1) Class B Share, each with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) and that pursuant to the same article 5, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the articles of association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board of Managers of the General Partner of the Company, by resolutions adopted at the meeting held on 20 June 2011 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to article 5 of the Company's articles of association, has decided an increase of the issued share capital by an amount of two million nine hundred ninety six thousand seven hundred euro (EUR 2,996,700) by the creation of twenty nine thousand nine hundred sixty seven (29,967) new Class A Shares, each share with a par value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as the already existing Class A Shares.

IV. That the Board of Managers of the General Partner of the Company, by resolutions adopted at the meeting held on 20 June 2011 has accepted upon satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant subscription moneys, the subscription of the total of twenty nine thousand nine hundred sixty seven (29,967) new Class A Shares as follows:

(i) Angelini Partecipazioni Finanziarie Srl, a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Nocera Umbra, 75, I-00181 Roma, Italy, registered with the Trade Register under number 515840254: 8,596 Class A Shares.

(ii) CO.GE.FIN S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Adda 44/46, I-20040 Bellusco Milano, Italy, registered with the Trade Register under number 03512020151: 3,471 Class A Shares.

(iii) Ente Nazionale di Previdenza e Assistenza dei Veterinari, a social security fund governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Castelfidardo, 41, I-00185 Roma, Italy, registered with the Trade Register under number 1.996: 1,388 Class A Shares.

(iv) Fineldo S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via della Scrofa No 64, Roma, Italy, registered with the Trade Register under number 1549810420: 5,206 Class A Shares.

(v) Intesa Vita S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Ugo Bassi 8/b, I-20159 Milan, Italy, registered with the Trade Register under number 0085940328: 4,298 Class A Shares.

(vi) Parinvest SAS, a company governed by the laws of France, having its registered office at 83, rue du Faubourg St Honoré, F-75008 Paris, France, registered with the Trade Register of Paris under number RCS Paris 483872040: 4,859 Class A Shares.

(vii) Cassa Nazionale di Previdenza ed Assistenza a favore dei Ragionieri e Periti Commerciali, a pension fund governed by the laws of Italia, having its registered office at Via Princianna No 35, I-0098 Roma, Italy, registered under number 36.1.995: 2,149 Class A Shares.

V. That all these new Class A shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up by contributions in cash to the Company as confirmed on 20 June 2011, so that the total amount of two million nine hundred ninety six thousand seven hundred euro (EUR 2,996,700) representing the amount of the present capital increase has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 22 June 2011, the first paragraph of article 5 of the articles of association is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve million seven hundred twenty four thousand nine hundred euro (EUR 12,724,900.-) divided into one hundred twenty seven thousand two hundred forty eight (127,248) class A ordinary shares (the "Class A Shares"), with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, which shall be held by the limited partners (associés commanditaires) and of one (1) class B ordinary share (the "Class B Share"), with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) which shall be held by the general partner (associé commandité) in representation of its unlimited partnership interest."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately three thousand euro (EUR 3,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux juin,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Laurent Forget, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Trilantic Capital Partners IV (Europe) Investors S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, constituée le 18 janvier 2007 suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 127 le 7 février 2007, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B - 123.633 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 décembre 2010, publié au Mémorial C n° 562 le 25 mars 2011 (la «Société»),

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité de la Société, Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à.r.l., une société à responsabilité limitée avec un capital social de EUR 12.500,- ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-145718, en date du 20 juin 2011, une copie des dites résolutions, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à neuf millions sept cent vingt huit mille deux cents euros (EUR 9.728.200,-) divisé en quatre vingt dix sept mille deux cent quatre vingt une (97.281) Actions de Catégorie A et une (1) Action de Catégorie B ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, chaque action étant entièrement libérée.

II. Qu'en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à huit cent millions d'euros (EUR 800.000.000,-), représenté par sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-

dix-neuf (7.999.999) Actions de Catégorie A et une (1) Action de Catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et qu'en vertu du même article 5, l'Associé Commandité de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité de la Société a, suivant les résolutions adoptées lors de sa réunion du 20 juin 2011 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, décidé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de deux millions neuf cent quatre vingt seize mille sept cents euros (EUR 2.996.700) par la création et l'émission de vingt neuf mille neuf cent soixante sept (29.967) nouvelles Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie A existantes.

IV. Que le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité de la Société a, suivant les résolutions adoptées lors de sa réunion du 20 juin 2011, accepté, sur preuve de la réception par la Société des fonds de souscription, la souscription de la totalité des vingt neuf mille neuf cent soixante sept (29.967) nouvelles actions de Catégorie A comme suit:

(i) Angelini Partecipazioni Finanziarie Srl, une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via Nocera Umbra, 75, I-00181 Rome, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 515840254: 8.596 Actions de Catégorie A.

(ii) CO.GE.FIN S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via Adda 44/46, I-20040 Bellusco Milano, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 03512020151: 3.471 Actions de Catégorie A.

(iii) Ente Nazionale di Previdenza e Assistenza dei Veterinari, un fonds de sécurité sociale régi par le droit italien, ayant son siège social au Via Castelfidardo, 41, I-00185 Rome, Italie, immatriculé auprès du registre de commerce sous le numéro 18.1.996: 1.388 Actions de Catégorie A.

(iv) Fineldo S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via della Scrofa No 64, Rome, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 1549810420: 5.206 Actions de Catégorie A.

(v) Intesa Vita S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via Ugo Bassi 8/b, I-20159 Milan, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 0085940328: 4.298 Actions de Catégorie A.

(vi) Parinvest SAS, une société régie par le droit français, ayant son siège social au 83, rue du Faubourg St Honoré, F-75008 Paris, France, immatriculée auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro RCS Paris 483872040: 4.859 Actions de Catégorie A.

(vii) Cassa Nazionale di Previdenza ed Assistenza a favore dei Ragionieri e Periti Commerciali, un fonds de pension régi par le droit italien, ayant son siège social au Via Princianna No 35, I-0098 Rome, Italie, immatriculé sous le numéro 36.1.995: 2.149 Actions de Catégorie A.

V. Que toutes les nouvelles actions de Catégorie A ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement par des versements en numéraire à la Société lesquels ont été confirmés le 20 juin 2011, de sorte que la somme de deux millions neuf cent quatre vingt seize mille sept cents euros (EUR 2.996.700) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social se trouvait à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Que suite à la réalisation des augmentations du capital social souscrites susmentionnées avec effet au 22 juin 2011, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital émis de la Société est fixé à douze millions sept cent vingt quatre mille neuf cents euros (EUR 12.724.900,-) divisé en cent vingt sept mille deux cent quarante huit (127.248) Actions de Catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, qui seront détenues par les associés commanditaires et une (1) action de catégorie B (l'«Action de Catégorie B»), ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) qui sera détenue par l'associé commandité en représentation de son obligation illimitée dans la Société.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros (EUR 3.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Forget, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juin 2011. Relation: LAC/2011/29000. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102119/170.

(110116310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Mediterranean Hotel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 89.102.

L'an deux mille onze.

Le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEDITERRANEAN HOTEL INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg numéro B 89102, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1581 du 5 novembre 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 63 du 16 janvier 2004,

ayant un capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gerhard NELLINGER, conseiller, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Andrea THIELENHAUS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

Madame Andrea THIELENHAUS, employée privée, née à Cologne (Allemagne), le 25 mars 1963, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille euros, sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gerhard NELLINGER, Andrea THIELENHAUS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 juillet 2011. Relation GRE/2011/2469. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104362/58.

(110119669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Ecolab Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 332.577.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.319.

—
*Extrait des résolutions de
l'associé unique du 12 juillet 2011*

En date du 12 juillet 2011, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2011.

En cette même date, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Christel Damaso, en tant que Gérant A de la Société et ce avec rétroactif au 1^{er} juillet 2011.

- d'accepter la démission de Tony Vander Ghinst, en tant que Gérant B de la Société et ce avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2011.

- de nommer Hille-Paul Schut, salarié, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2011.

- de nommer Johan Dejans, salarié, né le 17 novembre 1966 à Aarschot, Belgique, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2011.

- de nommer ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336, en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2011.

- de nommer Laurent Métraux, salarié, né le 23 octobre 1972 à Hermenches, Suisse, demeurant professionnellement au 7, Richtstrasse, CH-8304 Vallisellen, Suisse, en tant que gérant B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2011.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants A

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Hille-Paul Schut
- Johan Dejans

Gérants B

- Ralph Gichtbrock
- Laurent Métraux

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011108264/42.

(110122107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

The historic river S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.710.

L'an deux mil onze, le trente juin.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "The historic river S.A.", avec siège social à L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 3 avril 2009, publié au Mémorial Recueil C numéro 899 du 28 avril 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry STAS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital à raison de quatre cent soixante-cinq mille sept cent treize Euros (465.713.- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000.- EUR) à quatre cent nonante-six mille sept cent treize Euros (496.713.- EUR) par l'émission de quinze mille vingt-trois (15.023) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un Euros (31.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription de quinze mille vingt-trois (15.023) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un Euros (31.- EUR) chacune par Mr Rudi PAUWELS et libération entière de ces quinze mille vingt-trois (15.023) actions nouvelles par apport en nature consistant en vingt (20) actions de la société espagnole «Costa Guadalqui-Vivir SL», ayant son siège social à Benalup-Casas Viejas (Cádiz), Calle La Torre, Campo de Golf.

3. Augmentation du capital à raison de deux millions cent soixante deux mille cent vingt six euros (2.162.126.- EUR) pour le porter de son montant après première augmentation de quatre cent nonante-six mille sept cent treize Euros (496.713.- EUR) à deux millions six cent cinquante huit mille huit cent trente neuf Euros (2.658.839.- EUR) par l'émission de soixante neuf mille sept cent quarante six (69.746) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un Euros (31.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

4. Souscription des soixante neuf mille sept cent quarante six (69.746) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un Euros (31.- EUR) chacune et libération entière de ces soixante neuf mille sept cent quarante six (69.746) actions nouvelles par apport en nature d'une créance certaine liquide et exigible détenue par Monsieur Rudi PAUWELS envers la société espagnole «Costa Guadalqui-Vivir SL», ayant son siège social à Benalup-Casas Viejas (Cádiz), Calle La Torre, Campo de Golf, d'un montant de deux millions cent soixante deux mille cent vingt six Euros (2.162.126.- EUR).

5. Acceptation du rapport de réviseurs relatifs aux deux apports en nature.

6. Changement conséquent de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts.

7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence de quatre cent soixante-cinq mille sept cent treize Euros (465.713.- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000.- EUR) à quatre cent nonante-six mille sept cent treize Euros (496.713.- EUR) par l'émission de quinze mille vingt-trois (15.023) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un Euros (31.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes souscrites et libérées par Monsieur Rudy PAUWELS comme dit ci-dessous.

Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes

Monsieur Rudy PAUWELS, pharmacien-chercheur, demeurant au 3 Chemin de Layaz, CH-1806 Saint-Légier-La-Chiésaz, Suisse,

ici représenté par Monsieur Thierry STAS prénommé,

aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 8 juin 2011,

lequel déclare souscrire aux quinze mille vingt-trois (15.023) actions nouvelles et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en vingt (20) actions de la société espagnole «Costa Guadalqui-Vivir SL», ayant son siège social à Benalup-Casas Viejas (Cádiz), Calle La Torre, Campo de Golf.

L'existence et la valeur des dites actions a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par Audit Conseil Services S.à r.l., en la personne de Monsieur Alain BLONDELET, réviseur d'entreprises, ayant son siège à Strassen, daté du 27 juin 2011, dont la conclusion sera mieux détaillée ci-après.

Il résulte en outre d'un certificat émis en date du 15 juin 2011 par le Conseil d'Administration de la société espagnole «Costa Guadalqui-Vivir SL», que:

- Monsieur Rudy PAUWELS est propriétaire de 20 actions de 501 soit 3.99 % du capital social total;
- les 20 actions apportées sont entièrement libérées;
- Monsieur Rudy PAUWELS est le seul ayant droit sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
- selon la loi espagnole et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles;
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts de la société, requises en Espagne, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature.

Le surplus, s'il en est, entre l'apport en nature et la valeur nominale des actions émises en échange sera porté à un compte de prime d'émission.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence de deux millions cent soixante deux mille cent vingt six Euros (2.162.126.- EUR) pour le porter de son montant, après première augmentation, de quatre cent nonante-six mille sept cent treize Euros (496.713.- EUR) à deux millions six cent cinquante huit mille huit cent trente neuf Euros (2.658.839.- EUR) par l'émission de soixante neuf mille sept cent quarante six (69.746) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un Euros (31.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes souscrites et libérées par Monsieur Rudi PAUWELS comme indiqué ci-après.

Souscription - Libération

Intervient à nouveau aux présentes

Monsieur Rudy PAUWELS, pharmacien-chercheur, demeurant au 3 Chemin de Layaz, CH-1806 Saint-Légier-La-Chiésaz, Suisse,

ici représenté par Monsieur Thierry STAS prénommé,

aux termes de la même procuration sous seing privé délivrée le 8 juin 2011,

lequel déclare souscrire aux soixante neuf mille sept cent quarante six (69.746) actions nouvelles et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par lui-même à l'encontre de la société espagnole «Costa Guadalqui-Vivir SL», ayant son siège social à Benalup-Casas Viejas (Cádiz), Calle La Torre, Campo de Golf, d'un montant deux millions cent soixante deux mille cent vingt six Euros (2.162.126.- EUR).

L'existence de ladite créance a été justifiée au notaire instrumentant dans le même rapport établi par Audit Conseil Services S.à r.l., en la personne de Monsieur Alain BLONDELET, réviseur d'entreprises précité, daté du 27 juin 2011, qui conclut comme suit:

« **4. Conclusion.** Sur base des travaux réalisés et décrits ci-avant, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous permet de croire que la valeur de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions à émettre dans le cadre de l'Augmentation de capital, augmentée de la prime d'émission.»

Le surplus, s'il en est, entre l'apport en nature et la valeur nominale des actions émises en échange sera porté à un compte de prime d'émission.

La prédite procuration, le certificat ainsi que ledit rapport de réviseur resteront, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Troisième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à deux millions six cent cinquante huit mille huit cent trente neuf Euros (2.658.839.- EUR) représenté par quatre vingt cinq mille sept cent soixante neuf actions (85.769) ayant une valeur nominale de trente et un Euros (31.- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ trois mille Euros (3.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé B. TASSIGNY, M. NEZAR, T. STAS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 juillet 2011. Relation: LAC/2011/30084. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Référence de publication: 2011105647/130.

(110121055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Meriva S. à .r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.902,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 118.643.

Suite au rachat de parts sociales intervenu en date du 6 juillet 2011 entre la Société et Management Participation Programme (MPP) BCT AB, les treize mille neuf cent et deux (13.902) parts sociales de la Société sont réparties dorénavant de la façon suivante:

MERIVA S.à r.l.

- 1.786 Parts Sociales Préférentielles 1 de Classe BCT
- 1.786 Parts Sociales Communes 1A de Classe BCT
- 1.786 Parts Sociales Communes 1B de Classe BCT
- 100 Parts Sociales Préférentielles 2 de Classe BCT
- 100 Parts Sociales Communes 2A de Classe BCT
- 100 Parts Sociales Communes 2B de Classe BCT
- 100 Parts Sociales Préférentielles 3 de Classe BCT
- 100 Parts Sociales Communes 3A de Classe BCT
- 100 Parts Sociales Communes 3B de Classe BCT
- 100 Parts Sociales Préférentielles 4 de Classe BCT
- 100 Parts Sociales Communes 4A de Classe BCT

Management Participation Programme (MPP) BCT AB

- 893 Parts Sociales Ordinaires

Renal Management AB

- 893 Parts Sociales Ordinaires
- 1.786 Parts Sociales Préférentielles 1 de Classe GRP
- 1.786 Parts Sociales Communes 1A de Classe GRP
- 1.786 Parts Sociales Communes 1B de Classe GRP
- 100 Parts Sociales Préférentielles 2 de Classe GRP
- 100 Parts Sociales Communes 2A de Classe GRP
- 100 Parts Sociales Communes 2B de Classe GRP

- 100 Parts Sociales Préférentielles 3 de Classe GRP
- 100 Parts Sociales Communes 3A de Classe GRP
- 100 Parts Sociales Communes 3B de Classe GRP

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

GANASH LOKANATHEN

Gérant

Référence de publication: 2011109181/39.

(110122503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Cromwell Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.254.

In the year two thousand and eleven, on the 20th, day of June.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

THERE APPEARED:

Goldland Universal Sàrl, having its registered office at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Register of Commerce of Luxembourg under number 151.313 sole shareholder of the company CROMWELL PROPERTIES S.à.r.l. (hereinafter "the Company");

Hereby represented by Mrs Concetta DEMARINIS, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 14th of June, 2011.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That the appearing party is the existing sole shareholder (the "Existing Sole Shareholder") of "CROMWELL PROPERTIES S.à.r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 151.254, pursuant to a notarial deed of Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg-City, dated 24th, day of December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 591 dated 19th of March, 2010, page 28.335 (hereinafter referred to as the «Company»).

- That the entire share capital being present or represented at the present meeting and the Existing Sole Shareholder present or represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notice was necessary.

- That the Existing Sole Shareholder has decided to deliberate on the points of the following agenda:

1. To resolve on starting the procedure of the winding up of the company;
2. To resolve in order to appoint Mr Marco Sterzi, born in Milan (Italy) on November 10th, 1964 as liquidator of the company and to determine his powers;
3. Miscellaneous.

That, on the basis of the agenda, the Existing Sole Shareholder has taken the following resolutions (the "Resolutions"):

First resolution

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the sole shareholder resolved to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolved to appoint as liquidator:

- Marco Sterzi, born in Milan (Italy) on November 10th, 1964 (the "Liquidator").

The sole shareholder resolved that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may in the name and on behalf of the company and in accordance with the law, redeem shares issued by the company.

The Liquidator may under its own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The Liquidator may under its own responsibility grant for the duration as set by it to one or more proxy holders such part of its powers as it deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the Liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas this deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingtième jour de juin.

Par-devant, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redangesur-Attert.

A COMPARU:

Goldland Universal Sàrl, ayant son siège social au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 151.313, Associé unique de la société CROMWELL PROPERTIES S.à.r.l. (ci-après "la Société");

ici-représentée ici par Madame Concetta DEMARINIS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 juin 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, agissant en sa qualité d'associé unique de la société, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la partie comparante est le seul associé actuel (le "Seul Associé Actuel") de «Cromwell Properties S.à.r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 5, Avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.254, constituée suivant acte notarié de Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 mars 2010, numéro 591, page 28.335 (la «Société»).

- que le capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée et le Seul Associé Actuel, présent ou représenté, déclarant avoir eu et pris connaissance préalablement et en temps utile de l'agenda de la présente assemblée, une convocation en bonne et due forme n'était dès lors pas requise.

- que le Seul Associé Actuel a décidé de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination de Marco Sterzi, né à Milan (Italie) le 10 novembre 1964, en tant que liquidateur de la société et définition des pouvoirs qui lui seront attribués;
3. Divers.

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'associé unique a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique a décidé de nommer comme liquidateur:

- Marco Sterzi, né à Milan (Italie) le 10 novembre 1964 (le «Liquidateur»).

L'associé unique a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, au nom et pour le compte de la société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DEMARINIS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, actes civils le 24/06/2011, RED/2011/1286. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102505/123.

(110116950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

IbexCorp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.924.

—
EXTRAIT

La société COMPTABILUX S.A. établie et ayant son siège social L-2613 Luxembourg 1, place du Théâtre, immatriculée au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87 204 a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société en date du 18 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011104990/13.

(110119194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Kayalov Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.194.

—
Transferts de parts

- Il résulte d'un premier transfert de parts en date du 22 avril 2011 que l'associé unique de la Société, The Star of Kayalov Trust, a transféré la totalité des 12.500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société à:

* Dominique CORNWELL, né le 1^{er} novembre 1930 à Paris et demeurant au 11, Avenue Général Guisan, CH-1009 Pully, Suisse.

Les parts de la Société au 22 avril 2011 étaient réparties comme suit:

Dominique CORNWELL 12.500 parts sociales

- Il résulte d'un second transfert de parts en date du 29 avril 2011 que l'associé unique de la Société, Dominique CORNWELL, a transféré la totalité des 12.500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société à:

* The Star of Kayalov Trust I, un trust de droit étranger, constituée et régie en vertu des lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à l'adresse suivante: 500 Stanton Christiane Road, Ops.3, Floor 1, 19713-2107 Neward Delaware, Etats-Unis d'Amérique.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

The Star of Kayalov Trust I 12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Kayalov Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011105415/26.

(110120468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

International Automotive Components Group Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.507.714,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 156.178.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de dénomination de l'associé unique de la Société de INTERNATIONAL AUTOMOTIVE COMPONENTS GROUP S.à r.l. en International Automotive Components Group, S.A., suite à la conversion de l'associé unique d'une société à responsabilité limitée en société anonyme en date du 24 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011104992/16.

(110119329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Akido Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.424.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 mai 2011

Les mandats d'Administrateur de:

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et de

- Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017,

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A. Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Fait à Luxembourg, le 17 mai 2011.

Certifié sincère et conforme

AKIDO PROPERTIES S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011105131/23.

(110120399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

International Real Estate Portfolio 08/09 - ITM S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 143.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour International Real Estate Portfolio 08/09 - ITM S.C.A., SICAR
Institutional Trust Management Company S.à r.l.
18, Boulevard de la Foire
L-1528 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2011104993/15.

(110119545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Immo-Light, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 141.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011104994/10.

(110119412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

SOGEP spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 162.544.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-et-un juillet.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU

I. La société «ARIELLE COMPANY LIMITED», établie à Londres (Grande-Bretagne), W1S 4PW, 12, Old Bond Street, ici représentée par Madame Stéphanie LAHAYE, salariée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration sous seing privé;

II. La société «BILFORD INVESTMENTS LIMITED», établie à Londres (Grande-Bretagne) W1S 4PW, 12, Old Bond Street,

ici représentée par Madame Sandrine ORTWERTH, salariée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration sous seing privé;

Ci-après dénommées collectivement les «Comparantes».

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires des Comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles Comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre les Comparantes et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions, une société anonyme prenant la dénomination de «SOGEP Spf S.A.» (ci-après, la «Société»).

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par une simple décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social

pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi comme en matière de modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconque, se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007, relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

Art. 3. Le capital social est fixé à DEUX CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE EUROS (EUR 285.000.-) divisé en DEUX MILLE HUIT CENT CINQUANTE (2.850) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un conseil d'administration (ci-après, le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Toutefois, lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion doit être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effets au même titre que les décisions prises à une réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois d'avril à 11 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures et ses règlements d'exécution, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée ordinaire annuelle se tiendra en l'année 2012.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les Comparantes déclarent souscrire le capital comme suit:

| | |
|---|--------------|
| 1) La société «ARIELLE COMPANY LIMITED», prénommée, | |
| Mille quatre cent vingt-cinq actions | 1.425 |
| 2) La société «BILFORD INVESTMENTS LIMITED», prénommée, | |
| Mille quatre cent vingt-cinq actions | <u>1.425</u> |
| TOTAL: DEUX MILLE HUIT CENT CINQUANTE ACTIONS | 2.850 |

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DEUX CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE EUROS (EUR 285.000,00.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les Comparantes ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 1.600.-).

Assemblée générale extraordinaire

Les Comparantes, pré-qualifiées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2017:
 - Monsieur Joël MARECHAL, salarié, né à Arlon (Belgique), le 12 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri;

- Monsieur Laurent JACQUEMART, expert-comptable, né à Daverdisse (Belgique), le 19 juin 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri;

- Monsieur Etienne GILLET, expert-comptable, né à Bastogne (Belgique), le 19 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri;

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2017:

La société «AUDITEX, S.à.r.l.», établie à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91559;

4. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des Comparantes, connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LAHAYE, S. ORTWERTH, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 26 juillet 2011. Relation: MER/2011/1494. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 1^{er} août 2011.

Référence de publication: 2011110305/152.

(110125582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Shell Luxembourgeoise, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 7.479.

Extrait du procès-verbal du conseil de gérance du 27 mai 2011

Pour autant que l'associé unique renouvelle leur mandat, le Conseil de Gérance décide de réélire Monsieur Marc Decorte, président du Conseil de Gérance, et Monsieur Leonardo Menei, Gérant chargé de la gestion journalière.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 31 mai 2011

L'associé unique décide de renouveler les mandats de Gérants de Messieurs Marc DECORTE, Leonardo MENEI, Patrick DEBAERE, Christian BILLON et Constant WAGNER pour un terme d'un an, s'achevant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2012.

Par ailleurs, l'associé unique décide de nommer Madame Laurence MACORS, née le 1^{er} avril 1969 à Rocourt (Belgique) et résidant route du Fonteni 4 à B-6840 Tournay (Neufchâteau), au poste de Gérante. Le mandat de Madame Laurence Macors prendra cours à partir de ce jour pour se terminer à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2012.

L'associé unique autorise le Conseil de Gérance à confier à Monsieur Leonardo MENEI, Gérant, résidant 1, Sauergaass à L-6660 Born, la gestion journalière de la Société pour un terme d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2012.

L'associé unique décide de renouveler, pour un terme d'un an, le mandat du Réviseur d'entreprises, la S.à.r.l. Price-waterhouseCoopers Luxembourg, dont le siège est situé à L-1014 Luxembourg, Route d'Esch 400, B.P. 1443.

Marc Decorte

Président du Conseil de Gérance

Référence de publication: 2011107352/24.

(110120738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Interclean Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 16.437.

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2011, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, avec effet au 6 décembre 2010. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle du commissaire aux comptes:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société, est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Pour: **INTERCLEAN LUXEMBOURG S.A.**, Société anonyme holding
Experta Luxembourg, Société anonyme
Lionel Argence-Lafon / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011104995/16.

(110119556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Interlampe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, coin route d'Arlon et rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 34.371.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/07/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011104996/10.

(110119148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Europ Continents Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 16.913.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 29 juin 2011 a pris les résolutions suivantes:

1) L'Assemblée générale renouvelle, pour une durée d'une année, les mandats d'administrateur de:

- Madame Christiane BEAUJOLIN, administrateur de sociétés, demeurant à F-75016 Paris;
- Monsieur Jean-Marc BEAUJOLIN, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1131 Tolochenaz (VD);
- Monsieur Jean-Pierre LOUPPE, administrateur de sociétés, demeurant à F-78000 Versailles.

L'Assemblée nomme en qualité d'administrateur, pour un terme d'une année, Madame Katharina VON ARNIM BEAUJOLIN, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1131 Tolochenaz, 31, rue de Lully.

Le mandat de tous les Administrateurs prendra fin, sauf reconduction, lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

2) L'Assemblée générale nomme en qualité de réviseur d'entreprises agréé la société anonyme PKF Abax Audit, réviseurs d'entreprises agréés, avec siège à L-2212 Luxembourg, qui exercera son mandat conformément aux normes de révision édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE) à Luxembourg.

Le mandat de réviseur d'entreprises agréé prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

3) L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres, respectivement à reconduire la délégation antérieure, conformément à l'article 17 des statuts.

Pour extrait conforme
EUROP CONTINENTS HOLDING
Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2011107298/28.

(110120864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Intradex Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 54.453.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement n° 691/11, rendu en date du 12 mai 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation n° 4515/06 de la société INTRADEX HOLDING S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 54.453, dont le siège social était à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Luc JEITZ
Le Liquidateur, Avocat à la Cour

Référence de publication: 2011104998/17.

(110119428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Issin Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.637.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/06/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011104999/10.

(110119112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Luxembourg Invest Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.720.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie de manière extraordinaire en date du 11 mars 2011

L'an deux mille onze, le onze mars, à onze heures, les actionnaires de la société LUXEMBOURG INVEST COMPANY S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire, au siège social et ont pris les résolutions suivantes:

Les actionnaires, constatant que les mandats des administrateurs sont arrivés à échéance, décident de renouveler les mandats de:

- La société BONDI CAPITAL S.A., ayant son siège social à, L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal (RCS Luxembourg B 123.534) et dont le représentant permanent est Monsieur Patrick Hansen,

- Monsieur Patrick HANSEN, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, et

- Monsieur Knut REINERTZ, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

Les mandats des administrateurs nouvellement nommés viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017, assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2016.

Les actionnaires, constatant que le mandat du commissaire aux comptes est arrivé à échéance, décident de renouveler le mandat de:

Fiduciaire CABEXCO SARL, ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent (RCS Luxembourg B 139.890).

Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017, assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2016.

Luxembourg, le 11 mars 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011105441/27.

(110120157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Issin Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.637.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 29 juin 2011 à 13.00 heures au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société que la démission de Mme Béatrice Niedercorn de son poste d'administrateur est acceptée et que Monsieur Alfonso Garcia, demeurant au 5, Bd Royal, L-2449 Luxembourg est nommé administrateur. Son mandat expire le jour de l'assemblée générale qui aura lieu en 2012.

Pour extrait conforme
Pour le conseil d'administration
Signature

Référence de publication: 2011105000/16.

(110119538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

JCL-Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 105.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105003/10.

(110119408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Apta Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 99.495.

Extrait du procès-verbal de rassemblée générale ordinaire le 28 juin 2011

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Luca Checchinato, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;

M. Emilio Martinenghi, demeurant à Via Mottarello 6, CH-6944 Cureglia, (Suisse), administrateur;

M. Maurizio Terenzi, demeurant professionnellement Via Sudafrica 20, I-00144 Rome (Italie), administrateur;

M. Christophe Velle, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Cristobalina Moron, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Emanuela Corvasce, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
APTA FINANCE S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2011107598/28.

(110123495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

K & B Machinery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof-Koerich, 14, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 146.055.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 16 février 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 mars 2011.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011105005/13.

(110119149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Microcap 08/09 - ITM S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 139.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mircocap 08/09 - ITM S.C.A., SICAR
Institutional Trust Management Company S.à r.l.
18, Boulevard de la Foire
L-1528 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2011105030/15.

(110119547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

CB Richard Ellis Global Alpha Series S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.904.

In the year two thousand eleven, on the first day of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CB Richard Ellis Investors Holding BV, a closed limited liability corporation (besloten vennootschap), incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Fred. Roeskestraat 213 1hg Ol.Plaza, 1076EE Amsterdam, the Netherlands and registered with the Register of the Chamber of Commerce of Amsterdam (handelsregister van de Kamers van Koophandel) under number 34168240 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Maya Van Belleghem, licenciée en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, is acting in its capacity as sole shareholder of CB Richard Ellis Global Alpha Series S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.904, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Luxembourg, on November 23, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2856 of 29 December 2010 (the "Company").

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of the corporate purpose of the Company by amending article 2 of the articles of incorporation of the Company in order to include the possibility for the Company to create, administer and manage one or several Luxembourg mutual common funds (fonds commun de placement luxembourgeois).

2. Amendment of article 2 of the articles of incorporation of the Company.

3. Miscellaneous.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to amend the corporate purpose of the company by amending article 2 of the articles of incorporation of the Company in order to include the possibility for the Company to create, administer and manage one or several Luxembourg mutual common funds (fonds commun de placement luxembourgeois).

Second resolution

As result of the forgoing resolution, the Sole Shareholder decides that article 2 of the articles of incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

Art. 2. The purpose of the Company is the creation, administration and management of one or several Luxembourg mutual investment funds (fonds commun de placement) organized as specialized investment funds (fonds d'investissement spécialisés), under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular under the Luxembourg law of 13 February 2007, as amended (individually the "Fund" and collectively the "Funds") and the issuance of statements or confirmation evidencing undivided co-proprietorship interests in the Funds.

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the Funds. It may, on behalf of the relevant Fund, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities or real estate, proceed to any registration and transfer in its name or in third parties' name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies and exercise on behalf of the relevant Fund and holders of units of such Fund, all rights and privileges, including all voting rights attached to the securities constituting the assets of the relevant Fund. It may further on behalf of the relevant Fund grant loans, guarantees or any form of collateral in relation to the above activities, excluding loans granted to holders of units of the relevant Fund. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Company may further carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its purpose remaining however within the limitations set forth by chapter 16 of the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as may be amended from time to time.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of these resolutions is estimated at approximately EUR 1,500.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte précède:

L'an deux mille onze, le premier juillet.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CB Richard Ellis Investors Holding BV, une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap), constituée et régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social situé au Fred. Roeskestraat 213 1hg Ol.Plaza, 1076EE Amsterdam, Pays-Bas et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Amsterdam (handelsregister van de Kamers van Koophandel) sous le numéro 34168240 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Mme Maya Van Belleghem, licenciée en droit, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agit en sa qualité d'associé unique de CB Richard Ellis Global Alpha Series S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social situé au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.904, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 23 Novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2856 du 29 Décembre 2010 (la «Société»).

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social de la Société en amendant l'article 2 des statuts de la Société, de sorte que la Société puisse créer, administrer et gérer un ou plusieurs fonds commun de placement luxembourgeois.
2. Modification de l'article 2 de statuts.
3. Divers.

Cela étant déclaré, l'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société en amendant l'article 2 de statuts de la Société, en vue d'inclure la possibilité pour la Société de constituer, d'administrer et de gérer un ou plusieurs fonds commun de placement luxembourgeois.

Second résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide que l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. L'objet de la Société est la constitution, l'administration et la gestion d'un ou plusieurs fonds commun de placement organisés comme un fonds d'investissement spécialisé régi par le droit luxembourgeois (le «Fonds») et l'émission de confirmations représentant ou documentant des parts de copropriété indivise de ce Fonds.

La Société se chargera de toute action en rapport avec la gestion, l'administration et la promotion des Fonds. Elle pourra, pour le compte du Fonds concerné, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières ou tous biens immobiliers, procéder à toutes inscriptions et à tous transferts en son nom ou au nom de tiers dans le registre d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et exercer pour compte du Fonds concerné et des détenteurs de parts de ce Fonds, tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs du Fonds concerné. La Société peut en outre, pour le compte du Fonds concerné, octroyer des prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées, à l'exception de prêts à des porteurs de parts du Fonds concerné. Cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

La Société pourra en outre exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par le chapitre 16 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée, le cas échéant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de ces résolutions est estimé à environ EUR 1.500.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. VAN BELLEGHEM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2011. Relation: LAC/2011/30707. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104057/128.

(110119996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

JCL-Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 105.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105004/10.

(110119410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Mie Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.813.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date en date du 17 Juin 2011 que:

- M. Bjarne WIND, administrateur de sociétés, né le 3 juillet 1948 à Frederiksberg (Danemark), demeurant à Sagens-trasse 23C, 6318 Walchwil, (Suisse), Président;

- M. Geert DUYCK, administrateur de sociétés, né le 27 février 1964 à Kortrijk (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Vice-président;

ont été réélus aux fonctions d'administrateur A de la Société, leurs mandats étant arrivés à échéance et;

- Bénédicte Moens-Colleaux, employée privée, né le 13 octobre 1972 à Namur (Belgique) ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; a été élue aux fonctions d' administrateur B de la Société en remplacement de BMC Advisory S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 8, Ancienne Côte d'Eich, L-1459 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146 438;

- Mme Emanuela BRERO, employée privée, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie), demeurant professionnellement à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a été réélu aux fonctions d'administrateur B de la Société, son mandat étant arrivé à échéance;

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social à 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Sydrall, L-5365 Munsbach., a été réélue en tant que commissaire aux comptes de la Société leur mandat étant arrivé à échéance.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 July 2011.

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2011105890/31.

(110120442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Karlow Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011105006/13.

(110119090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Kazanorgsintez S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.183.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.
TMF Management Luxembourg S.A.
Signatures
Domiciliataire

Référence de publication: 2011105007/13.

(110119293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

AUB French Logistics S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 108.810.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 27 juillet 2011

1. La cooptation de M. Oliver WOLF a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
2. M. Eric MAGRINI a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
3. M. Timothy HORROCKS a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
4. La société AUB Trustees (Guernsey) Limited, représentée par M. David PRESTON, a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
5. La société anonyme ERNST & YOUNG a été reconduite dans son mandat de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Avis

1. Veuillez prendre note que M. Timothy HORROCKS, administrateur de la société, a changé d'adresse et réside désormais à 60323 Frankfurt am Main (Allemagne), 24, Bockenheimer Landstrasse.
2. Veuillez prendre note que la société anonyme ERNST & YOUNG, réviseur d'entreprises agréé, a changé de siège social et se situe désormais à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.
Pour extrait et avis sincères et conformes
Pour AUB FRENCH LOGISTICS S.A. SICAR
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011108567/28.

(110124724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Alcée Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 160.000.

—
L'an deux mille onze, le vingt-neuf juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Cutlers Gardens, LP, société de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 4237383,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement au 3, route de Luxembourg à L-6130 Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la comparante est la seule associée actuelle de Alcée Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160000, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 24 mars 2011, non encore publié au Mémorial C.

- Que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de l'objet social de la Société et modification en conséquence de l'article 3 des statuts;
 2. Augmentation du capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq euros) chacune à EUR 32.000,- (trente deux mille euros) par l'émission de 780 (sept cent quatre-vingts) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq euros) chacune et modification subséquente de l'article 5 des statuts;
 3. Acceptation de la démission de Mr. Stewart Kam Cheong, gérant de la Société avec effet immédiat;
 4. Nomination de nouveaux gérants: MM. Patrick Fox et Ronald Hoyl, en tant que gérants A et Mr. Hermann-Günter Schommarz, en tant que gérant B;
 5. Divers.
- Que la comparante a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts comme suit:

"La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique."

Seconde résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 19.500,- (dix-neuf mille cinq cents euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 32.000,- (trente deux mille euros), par l'émission de 780 (sept cent quatre-vingts) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq euros) chacune.

Le montant de l'augmentation de capital a été entièrement libéré et est désormais à la libre disposition de la Société.

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 32.000,- (trente deux mille euros), représenté par 1.280 (mille deux cent quatre-vingts) parts sociales de EUR 25,- (vingt cinq euros) chacune, entièrement libérées."

Troisième résolution

L'associée unique prend connaissance et accepte la démission de Monsieur Stewart KAM CHEONG, gérant de la société, avec effet immédiat et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat.

Quatrième résolution

L'associée unique nomme en remplacement du gérant démissionnaire les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Patrick FOX, né le 8 août 1957 en Illinois (USA), résidant professionnellement au 3953, Maple Avenue, Suite 300, TX 75219, Dallas (USA), gérant A;
- Monsieur Ronald HOYL, né le 18 mars 1963 au Texas (USA), résidant professionnellement au 3953, Maple Avenue, Suite 300, TX 75219, Dallas (USA), gérant A;
- Monsieur Hermann-Günter SCHOMMARZ, comptable, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort (Afrique du Sud), résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, gérant B.

Cinquième résolution

L'associée unique décide de confirmer le mandat de Monsieur Olivier DORIER et de lui attribuer la catégorie de gérant B.

En conséquence, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de quatre membres, à savoir:

Gérants A:

- Monsieur Patrick FOX
- Monsieur Ronald HOYL

Gérants B:

- Monsieur Olivier DORIER
- Monsieur Hermann-Günter SCHOMMARZ.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eleven.

On the twenty-seventh day of June.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Cutlers Gardens, LP, an Delaware company, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under the number 4237383,

here represented by Mr Max MAYER, private employee, residing in 3, route de Luxembourg in L-6130 Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed 'ne varietur' by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up as follows:

- The appearing party declares that it is the sole shareholder of Alcée Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 160000, incorporated by a deed enacted by Maître Jean SECKLER, notary prenamed, on 24 March 2011, not yet published in the Mémorial C.
- That the agenda of the present Meeting is worded as follows:

Agenda

1. To change the object of the Company and subsequent amendment of article 3 of the Articles of incorporation of the Company;

2. Increase of the share capital of the Company in order to bring it from EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 32,000.- (thirty two thousand Euro) by the issue of 780 (seven hundred eighty) new shares with a nominal value of EUR 25.(twenty-five Euro) each and subsequent amendment of article 5 of the Articles of incorporation of the Company;

3. To approve the resignation of Mr. Stewart Kam Cheong;

4. To nominate as A Managers, MM. Patrick Fox and Ronald Hoyl and as B Manager, Mr. Hermann-Günter Schommarz;

5. Miscellaneous.

- That the appearing party has then taken the following resolutions:

First resolution

The sole Shareholder resolved to change the object of the Company and to amend article 3 of the Company's articles of incorporation which shall have consequently the following wording:

"The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license."

Second resolution

The sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company to the extent of EUR 19,500.- (nineteen thousand five hundred Euro), in order to raise it from its present amount of EUR 12,500. (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 32,000.- (thirty two thousand Euro) by the issue of 780 (seven hundred eighty) new shares with a nominal value of EUR 25,- (twenty-five Euro) each.

All the newly issued shares have been subscribed to and fully paid by the sole shareholder of the Company.

Consequently to the above, the sole shareholder resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

"The share capital of the Company is set at EUR 32,000.- (thirty two thousand Euro) divided into 1,280 (one thousand two hundred and eighty) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each."

Third resolution

The sole Shareholder resolves to accept, with immediate effect, the resignation of Mr Stewart KAM CHEONG, as manager of the Company and grants him discharge for his mandate.

Fourth resolution

The sole Shareholder resolves to appoint, with immediate effect, the following persons as new managers of the Company, for an unlimited duration:

- Mr Patrick FOX, born on 8 August 1957 in Illinois (USA), residing professionally at 3953, Maple Avenue, Suite 300, TX 75219, Dallas (USA), as A Manager;

- Mr Ronald HOYL, born on 18 March 1963 in Texas (USA), residing professionally at 3953, Maple Avenue, Suite 300, TX 75219, Dallas (USA), as A Manager;

- Mr Hermann-Günter SCHOMMARZ, accountant, born on 20 November 1970 in Amersfoort (South Africa), residing professionally at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, as B Manager.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to confirm the mandate of Mr. Olivier DORIER and to attribute him the category of B manager.

As a consequence, the Company is managed by a board of managers composed by four members, being:

A Managers:

- Mr Patrick FOX
- Mr Ronald HOYL

B Managers:

- Mr Olivier DORIER
- Mr Hermann-Günter SCHOMMARZ

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 07 juillet 2011. Relation GRE/2011/2480. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106543/205.

(110122986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Ardagh Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 53.248.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh of May.

Before us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at Esch/Alzette, 5, rue zénon Bernard, acting in his capacity as special mandator in the name and on behalf of the directors of "ARDAGH GROUP S.A.", having its registered office in L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, by virtue of a power of attorney conferred to him by the board of directors of the said company in resolutions of the directors passed during the board meeting held in Luxembourg on May 26th, 2011.

The certified copy of the extract of the minutes of the meeting of the board of directors will remain attached to the present deed, after having been signed "ne varietur" by the notary and the appearing party.

Such appearing party, in the capacity indicated above, requests the notary to certify his declarations as follows:

1) The company "ARDAGH GROUP S.A." has been incorporated under the denomination of SECURITY FINANCE HOLDINGS S.A., pursuant to a deed of Maître Frank BADEN, then notary residing in Luxembourg, dated November 29th, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 94 of February 23rd, 1996.

2) The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 28th January 2011, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 432 dated 7th March 2011.

3) According to Article 6.2.1 of the articles of incorporation, the issued share capital of the Company is set at € 630,000 (six hundred and thirty thousand euro), divided into:

- (a) 21,000,000 Class A Shares with a par value of € 0.01 each;
- (b) 21,000,000 Class B Shares with a par value of € 0.01 each;
- (c) 21,000,000 Class C Shares with a par value of € 0.01 each.

4) According to article 6.1 of the articles of incorporation, the authorised share capital of the Company is set at € 1,200,000 (one million two hundred thousand euro), divided into:

40,000,000 Class A Shares with a par value of € 0.01 each;
 40,000,000 Class B Shares with a par value of € 0.01 each;
 40,000,000 Class C Shares with a par value of € 0.01 each.

5) Article 6.14 of the Articles of Incorporation authorises the Board to appoint, in its absolute discretion, a representative to appear before a public notary in Luxembourg for the purpose of amending the Articles to reflect the changes resulting from the cancellation of any Shares repurchased in accordance with the terms of Article 6.

6) Pursuant to the above authority the Board of Directors in its presaid resolution has taken the following decisions under point 4:

- to repurchase all the 21,000,000 Class C shares in the Company and to cancel them following the repurchase,
- to reduce in consequence the issued share capital by an amount of € 210,000.- to bring it from its present amount of € 630,000.- to € 420,000.- by reimbursement to the Class C shareholders.
- to reduce the authorised share capital by an amount of € 400,000.-.
- to reduce the legal reserve by an amount of € 21,000.-.

7) As a result of these resolutions, the articles of incorporation are amended as follows:

- article 6.2.1 of the articles of incorporation is modified and will now read as follows:

“6.2.1 The issued share capital of the Company is set at € 420,000 (four hundred and twenty thousand euro), divided into:

- (a) 21,000,000 Class A Shares with a par value of € 0.01 each;
- (b) 21,000,000 Class B Shares with a par value of € 0.01 each.”

- article 6.1 of the articles of incorporation is modified and will now read as follows:

“ **6.1.** The authorised share capital of the Company is set at € 800,000 (eight hundred thousand euro), divided into:

- 6.1.1 40,000,000 Class A Shares with a par value of € 0.01 each;
- 6.1.2 40,000,000 Class B Shares with a par value of € 0.01 each;

each a “Class” or a “Class of Shares” and together the “Classes” or the “Classes of Shares”. Save as otherwise provided in these Articles, each Class of Shares shall rank *pari passu* in all respects.”

- Article 6.8 of the articles of incorporation is modified by deleting “C” at the end of that article and replacing it with “B”.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French.

Traduction française du procès-verbal qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt-sept mai.

Par-devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte des administrateurs de la société anonyme «ARDAGH GROUP S.A.», ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, en vertu d’un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d’Administration de ladite société dans des résolutions adoptées en sa réunion du 26 mai 2011.

Une copie certifiée conforme du procès-verbal de cette réunion faisant état desdites résolutions restera annexée aux présentes, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire instrumentant et le comparant.

Lequel comparant, ès qualité, a requis le notaire instrumentaire de certifier ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme «ARDAGH GROUP S.A.» a été constituée sous la dénomination de SECURITY FINANCE HOLDINGS S.A., suivant acte notarié reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 94 du 23 février 1996.

2) Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 janvier 2011, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 432 du 7 mars 2011.

3) Suivant l'article 6.2.1 des statuts, le capital souscrit et entièrement libéré de la société est fixé à six cent trente mille euros (EUR 630.000), divisé en:

- (a) 21.000.000 d'Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- (b) 21.000.000 d'Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- (c) 21.000.000 d'Actions de Catégorie C d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

4) Suivant l'article 6.1. des statuts, le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 1.200.000 (un million deux cent mille euros) et divisé en:

- 40.000.000 Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- 40.000.000 Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- 40.000.000 Actions de Catégorie C d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

5) L'article 6.14 des statuts autorise le Conseil d'Administration de nommer, dans sa discrétion absolue, un représentant pour comparaître devant un notaire public luxembourgeois dans le but de modifier les Statuts et refléter les changements résultant de l'annulation des Actions rachetées conformément aux termes de cet Article 6.

6) Suite à la précédente autorisation le Conseil d'Administration dans sa prédite résolution a pris les décisions suivantes sous le point 4:

- de racheter toutes les 21.000.000 actions de classe C dans la société et de les annuler suite au rachat.
- de réduire en conséquence le capital social émis d'un montant de € 210.000,- pour le ramener de son montant actuel de € 630.000,- à € 420.000,- par remboursement aux actionnaires de classe C.
- de réduire le capital autorisé d'un montant de € 400.000,-
- de réduire la réserve légale d'un montant de € 21.000,-.

7) Suite à ces résolutions, les statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

- l'article 6.2.1 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«6.2.1 Le capital souscrit et entièrement libéré de la société est fixé à quatre cent vingt mille euros (EUR 420.000), divisé en:

- (a) 21.000.000 d'Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- (b) 21.000.000 d'Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.»

- l'article 6.1 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«6.1. Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 800.000 (huit cent mille euros) et divisé en:

- 6.1.1 40.000.000 d'Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune;
- 6.1.2 40.000.000 d'Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune;

chacune appelée une «Catégorie» ou une «Catégorie d'Actions» et collectivement les «Catégories» ou les «Catégories d'Actions». A moins que les Statuts ne le prévoient autrement, chaque Catégorie d'Actions sera placée pari passu à tous les égards.»

- l'article 6.8 des statuts est modifié en supprimant «C» à la fin de cet article et en le remplaçant par «B».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge, à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 juin 2011. Relation: EAC/2011/7368. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011103314/134.

(110118613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

CFL Cargo, Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 11, boulevard Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 60.314.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale ordinaire du 11 mars 2011

L'Assemblée prend acte de la démission, de leur mandat d'administrateur, de MM. KINN Alain; GLAESNER Thierry; REIMEN Frank; ENGEL Robert et COOLEN Alain; respectivement en date du 22 avril 2010, du 16 juin 2010, du 1^{er} janvier 2011, du 25 janvier 2011 et du 28 février 2011.

L'Assemblée ratifie la cooptation de M. Raymond KAPUSCINSKY, demeurant professionnellement à 60, boulevard J.F. Kennedy, L-4002 Esch/Alzette, coopté par le Conseil d'administration le 27 octobre 2010, de Mme Félicie WEYCKER, demeurant professionnellement à 60, boulevard J.F. Kennedy, L-4002 Esch/Alzette, cooptée le 26 janvier 2011, de M. Fraenz BENOY, demeurant professionnellement à Container Terminal, L-3225 Bettembourg, coopté le 26 janvier 2011, de M. Jean-François LIESCH, demeurant professionnellement à 60, boulevard J.F. Kennedy, L-4002 Esch/Alzette, coopté le 26 janvier 2011 et de M. Arnaud DESMONTS, demeurant professionnellement à 3031, rue du Comte Jean, F-59381 Dunkerque Cedex 1, coopté le 11 mars 2011. Ces mandats expireront lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 27 octobre 2010

Il résulte d'une décision du conseil d'administration du 12 mars 2010 que Monsieur Marcel Philippe THEIS, demeurant professionnellement à 60, boulevard J.F. Kennedy, L-4002 Esch/Alzette, a été nommé, à dater du 27 octobre 2010 et pour une durée indéterminée, membre du Comité de Direction en qualité de Directeur Commercial.

Monsieur Marc POLINI, nommé Directeur Commercial par le Conseil d'Administration du 17 octobre 2006, quitte ses fonctions à dater du 27 octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2011109117/28.

(110122487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

KoSa Foreign Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.835.018.650,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 100.563.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 14 janvier 2011 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 février 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011105009/14.

(110119283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

KoSa Foreign Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 100.565.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 14 janvier 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 février 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011105008/13.

(110119155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Mirliflore Eastern Europe Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 65.518.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011114995/9.

(110130437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Signo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.673.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011115009/9.

(110130436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

PlaniGraph S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6738 Grevenmacher, 1, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 92.445.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011114432/10.

(110130719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Tennis Sport Int. Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 20, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 41.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011114455/10.

(110130888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Partidis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 15.262.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011114434/10.

(110131036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.
